

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (20) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :
M.PICHON donne pouvoir à M.DAGUISE
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (3) :
Mme BOURAT
M.BARBOT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Mme Christine PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Contrat régional de redynamisation et de cohésion de Grand Châtellerault 2018 - 2021

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée en avril 2017 dans la voie d'une contractualisation avec les territoires, avec un double objectif affiché :

- soutenir et développer les atouts de tous les territoires,
- exprimer la solidarité régionale au bénéfice des plus vulnérables.

Forte à sa création d'une métropole, de 25 communautés urbaines ou d'agglomération, et 127 communautés de communes, la Région a mis en œuvre une méthode d'analyse pour définir des périmètres de contrat pertinents, en croisant des données socio-économiques basées sur les ménages, l'emploi et le marché du travail, les niveaux de formation, la démographie et l'accessibilité aux services.

Grand Châtellerault est apparu comme un territoire de projets suffisamment cohérent pour être éligible seul à un contrat, offrant des indices de fragilité le classant en «forte vulnérabilité».

Le processus de contractualisation s'est engagé par un comité de lancement en date du 12 février 2018, où deux universitaires ont présenté leur analyse statistique du Châtelleraudais et le résultat de leurs entretiens de terrain.

S'en sont suivis deux ateliers partenariaux, le 30 mars (diagnostic / enjeux) et le 4 mai 2018 (passage à l'action), qui ont associé des acteurs socio-professionnels locaux (de l'ordre de 30) dans des domaines variés, afin d'enrichir les réflexions sur le devenir du territoire communautaire, ses atouts et problématiques, les choix stratégiques qui sont de nature à le dynamiser.

En parallèle, Grand Châtellerault a élaboré avec les partenaires porteurs de projets des fiches d'opérations identifiées au cours du processus d'élaboration.

A l'issue du dernier échange avec la Région en date du 11 septembre 2018, il est proposé pour une période de 3 ans le cadre contractuel ci-annexé, comportant :

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 octobre 2018

n°1

page 2/3

- le contrat proprement dit,

- en annexe 1, la synthèse du territoire dressée par le pôle « DATAR » des services de la Région Nouvelle-Aquitaine,

- en annexe 2, le tableau synthétique des opérations qui sont remontées au cours de l'élaboration du contrat, à l'intérieur du cadre posé par le règlement d'intervention défini par la Région dans sa séance du 26 mars 2018.

Une cinquantaine de projets ont été renseignés, mais il convient de rappeler que certains n'ont de sens que dans le cadre d'une opération globale ou intégrée, comme l'opération de rénovation urbaine Lac-Renardières (ANRU) ; l'opération urbaine de redynamisation «Action Cœur de Ville» ; le schéma de développement touristique du territoire ; le programme européen Leader Nord-Vienne.

Les projets sont ordonnés selon trois axes, conformément aux lignes de force qui sont ressorties des deux ateliers partenariaux :

- 1. Valoriser les ressources du territoire, accompagner les mutations technologiques et renforcer la capacité d'innovation,*
- 2. Améliorer l'image du territoire et créer une identité collective en s'appuyant sur les forces vives du territoire,*
- 3. Développer l'animation de l'écosystème châtelleraudais, moderniser les vecteurs de mobilités et de flux, et favoriser les coopérations inter-territoriales (Poitiers-Tours).*

Ce dispositif se complète de la possibilité d'aides à l'ingénierie (en qualité de territoire vulnérable) dans le champ de développement économique et de l'emploi / formation, à hauteur d'un plafond de 2,5 E.T.P.

Le Région Nouvelle-Aquitaine statuera sur le contrat de dynamisation et de cohésion de Grand Châtellerault lors de sa session du 22 octobre 2018.

* * * * *

VU la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

VU la délibération n° 2017.728.5P du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 10 avril 2017 définissant les orientations de sa politique contractuelle au plan régional,

VU la délibération n° 2018.524.SP du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 26 mars 2018 définissant le règlement d'intervention de la Région dans sa politique contractuelle avec les territoires,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT le cadre contractuel d'intervention proposé par la Région, et la nécessité de contractualiser pour proposer à horizon de trois années des projets de développement essentiels pour le développement du territoire communautaire, de ses entreprises et de ses acteurs socio-économiques,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à signer le contrat ci-joint avec la région Nouvelle-Aquitaine,
- d'autoriser le Président à négocier et signer tout document afférent aux projets qui s'inscriront dans ce cadre contractuel.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 17/10/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER